



Info-Retraite

BULLETIN D'INFORMATION DES ENSEIGNANTES ET ENSEIGNANTS RETRAITÉS ET DE LEURS SURVIVANTS

AUTOMNE 2005

Les rentes augmentent de 2,2 % en 2006

La rente mensuelle d'une retraitée ou d'un retraité augmentera en moyenne de 66 \$ l'année prochaine. L'indexation annuelle sur l'inflation, calculée selon l'indice des prix à la consommation, a été fixée à 2,2 % pour 2006. Cette hausse procure au retraité qui touche la rente annuelle moyenne de 36 000 \$ un montant supplémentaire de 792 \$ avant impôt.

Rente annuelle	Augmentation en 2006
15 000 \$	330 \$
20 000 \$	440 \$
25 000 \$	550 \$
30 000 \$	660 \$
35 000 \$	770 \$
40 000 \$	880 \$
45 000 \$	990 \$
50 000 \$	1 100 \$
55 000 \$	1 210 \$

L'augmentation sera calculée au prorata pour ceux et celles qui prennent leur retraite en 2005. Par exemple, si vous touchez votre rente depuis juillet, vous recevrez la moitié de l'augmentation, soit 1,1 %, en 2006.

Le montant exact de votre rente indexée vous sera communiqué par la poste en janvier. D'ici là, consultez le tableau ci-contre.



Sonia apprécie que sa rente soit protégée contre l'inflation.

Comment calcule-t-on l'indexation?

L'indexation sur l'inflation est garantie dans le cadre du régime. Nous la calculons en comparant l'indice des prix à la consommation (IPC) moyen de la période de 12 mois se terminant en septembre à celui de la période correspondante de l'année précédente.

De nombreux régimes calculent l'indexation de cette façon, mais certains selon d'autres périodes. Par exemple, le Régime de pensions du Canada (RPC) utilise une période de 12 mois se terminant en octobre. (Les fluctuations de l'IPC après septembre auront une incidence sur l'augmentation de la rente de 2007.)

Dans ce numéro...

<i>Quel sera le montant de votre rente à 65 ans?</i>	2
<i>Des centres commerciaux financent votre rente</i>	4
<i>Acquisition de fabricants de matelas et de nourriture pour animaux</i>	6
<i>Les avantages de iAccès Web</i>	7
<i>Vos questions... sur l'enseignement à la retraite</i>	7
<i>Calendrier de versement des rentes 2006</i>	8

Quel sera le montant de votre rente à 65 ans?

Votre rente de retraite totale augmentera probablement à 65 ans, malgré la réduction de votre rente du régime.

C'est que la réduction de votre rente est généralement inférieure à la pension non réduite du RPC à laquelle vous avez droit à 65 ans. Même si vous décidez de toucher une pension anticipée du RPC avec réduction, votre rente de retraite totale à 65 ans changera peu en raison des prestations de la Sécurité de la vieillesse (SV) qui vont alors s'ajouter.

À titre d'exemple, voici la rente brute de deux enseignants retraités depuis juin 2000. Les deux ont pris leur retraite à 60 ans, ayant atteint le facteur 85 et accumulé 30 années de services décomptés.

Mary touche à 60 ans une pension réduite du RPC*

Sources	Avant 65 ans	Après 65 ans
Régime	42 410 \$	36 910 \$
RPC	7 210 \$	7 210 \$
SV	—	5 750 \$
Total	49 620 \$	49 870 \$

Pierre touche à 65 ans une pension non réduite du RPC*

Sources	Avant 65 ans	Après 65 ans
Régime	42,410 \$	36,910 \$
RPC	—	9,940 \$
SV	—	5,750 \$
Total	42,410 \$	52 600 \$

* En supposant que Mary et Pierre aient droit à la pension maximale du RPC.

Pour connaître votre rente de retraite

Pour connaître votre rente de retraite à 65 ans, consultez les sources d'information suivantes :

Régime de retraite

- Vos renseignements sur iAccès Web, notre site sécurisé

- Le relevé que vous avez reçu à votre départ à la retraite
- Les avis que nous vous enverrons à l'approche de votre 65^e anniversaire
- Nos Services à la clientèle

RPC

L'État de compte du cotisant, qui contient aussi des renseignements sur la pension :

- En ligne, au www.sdc.gc.ca – vous devez vous munir d'un code d'accès personnel
- Sur papier – composez le 1 800 277-9914; vous devez donner votre numéro d'assurance sociale (NAS)

SV

- La section sur la SV du site Web de Développement social Canada : www.sdc.gc.ca
- Composez le 1 800 277-9914; vous devez donner votre NAS

À propos de la réduction de la rente

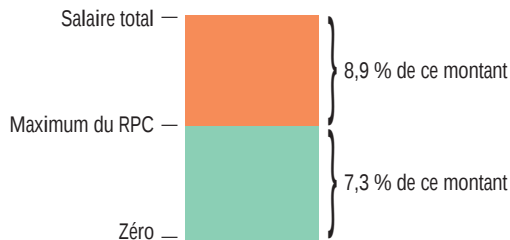
1. Votre rente est réduite le mois suivant votre 65^e anniversaire (ou au premier versement de la pension d'invalidité du RPC).
2. La réduction est calculée selon une formule et non selon le montant réel de votre pension du RPC.
3. Vous pouvez commencer à toucher une pension du RPC avant 65 ans sans affecter votre rente du régime.
4. Les enseignants de carrière peuvent s'attendre à une réduction de leur rente de 5 000 \$, en dollars courants, à 65 ans.
5. La réduction aurait été d'environ 8 000 \$ avant 1996. (Le régime a été bonifié pour que la rente soit moins réduite à 65 ans.)

Coordination des régimes

Le Régime de retraite des enseignantes et des enseignants de l'Ontario, comme la plupart des grands régimes au pays, est coordonné au Régime de pensions du Canada (RPC).

Voici comment les deux régimes sont coordonnés :

- Pendant votre carrière, vous avez versé moins de cotisations au régime pour la tranche de salaire au-dessous du maximum du RPC et plus pour la tranche au-dessus. (Le maximum, rajusté chaque année, est de 41 100 \$ en 2005.)



- À votre 65^e anniversaire, la formule de calcul prévoit un montant de rente moindre pour la tranche de salaire au-dessous du maximum du RPC et un montant de rente supérieur pour la tranche au-dessus.

L'indexation sur l'inflation

L'indexation annuelle sur l'inflation préserve votre pouvoir d'achat. Le tableau ci-après illustre la croissance de la rente moyenne sans réduction par suite des rajustements en fonction de l'inflation. Par exemple, le participant dont la première rente moyenne sans réduction était de 9 300 \$ en 1975 touchera une rente annuelle de 36 500 \$ en 2006. Les chiffres ci-dessous ne tiennent pas compte de la réduction du RPC à 65 ans, ni de toute réduction relative aux options facultatives, comme l'augmentation des prestations de survivant. Ils sont arrondis à cent dollars près.

1 ^{er} versement en juillet	1 ^{re} rente annuelle	Rente annuelle en 2006	Augmentation annuelle moyenne
1975	9 300 \$	36 500 \$	4,6 %
1980	14 900 \$	38 500 \$	3,8 %
1985	23 400 \$	40 700 \$	2,7 %
1990	31 500 \$	44 300 \$	2,2 %
1995	40 800 \$	50 200 \$	2,0 %
2000	38 200 \$	43 500 \$	2,4 %
2005	42 200 \$	42 700 \$	2,2 %

Pourquoi les régimes sont-ils coordonnés?

À l'entrée en vigueur du RPC en 1966, il a été décidé de le coordonner au Régime de retraite des enseignantes et des enseignants de l'Ontario. La coordination des régimes a été pensée de façon que les cotisations et les prestations équivalent à peu près à celles du régime avant l'instauration du RPC.

Les cotisations au régime ont été réduites, grosso modo, du montant que les participants devaient verser au RPC. En contrepartie, les rentes versées au titre du régime ont été réduites pour tenir compte des prestations du RPC payables à 65 ans.

Ensemble, le régime et le RPC procurent aux participants depuis 1966 une rente combinée équivalant à environ 2 % de leur salaire moyen par année de services décomptés.

Bien que les régimes soient toujours coordonnés, les formules de calcul des cotisations et de la rente ne sont plus directement liées. Autrement dit, la réduction de votre rente du régime est de beaucoup inférieure à la pension du RPC que vous touchez à 65 ans. ■

Les rentes augmentent de 2,2 % en 2006

Suite de la page 1

L'augmentation de votre rente correspond rarement au taux d'inflation publié dans les médias. C'est que ceux-ci publient habituellement les taux d'inflation mensuels, alors que le rajustement de votre rente est fonction du taux d'inflation annuel.

Qu'est-ce que l'IPC?

L'IPC, calculé par Statistique Canada, est la mesure de l'inflation la plus répandue au Canada. L'IPC que nous utilisons, connu sous le nom d'indice d'ensemble, reflète le coût d'un panier fixe de 600 produits et services de consommation, comme la nourriture, le logement, les vêtements, les meubles, le transport, l'essence, l'énergie d'usage domestique et les loisirs. Les fluctuations de l'IPC sont liées à celles du coût du panier. ■

Huitième partie d'une série sur le placement

Des centres commerciaux financent votre rente

L'argent que vous dépensez au centre commercial contribue peut-être au financement de votre rente.

La caisse de retraite détient 15 centres commerciaux situés dans 11 villes ontariennes (voir le tableau de la page 5) par l'intermédiaire de The Cadillac Fairview Corporation Limited, sa filiale en propriété exclusive.

Cadillac Fairview est l'un des plus grands propriétaires, gestionnaires et promoteurs de biens immobiliers commerciaux en Amérique du Nord, avec un actif de 10,9 G\$ et plus de 33,8 millions de pieds carrés à louer.

L'immobilier représente un placement avantageux pour la caisse, car il procure un revenu élevé et prévisible, et constitue une bonne protection contre l'inflation. L'année passée, le portefeuille immobilier de la caisse a enregistré un rendement supérieur à celui de nombreuses autres catégories de placement, haussant sa valeur de 1 G\$.



*Peter Sharpe,
président et chef
de la direction de
Cadillac Fairview*

Le portefeuille de Cadillac Fairview comprend certaines des propriétés les plus prestigieuses au Canada, comme le Eaton Centre et le Toronto-Dominion Centre à Toronto, le Pacific Centre à Vancouver et Les Promenades St-Bruno en banlieue de Montréal.

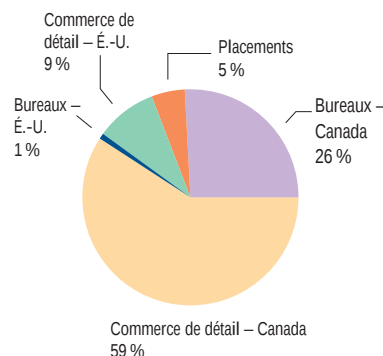
La caisse a commencé à investir en immobilier en 1991, avec un portefeuille évalué à environ 180 M\$.

En mars 2000, elle a intégré sa division des placements immobiliers à Cadillac Fairview grâce à une acquisition transparente, et la part du régime dans l'entreprise est alors passée de 22 à 100 %.

Aujourd'hui, environ 13 % des 88 G\$ de la caisse sont investis en immobilier, principalement dans les centres commerciaux et les immeubles de bureaux de première qualité.

Cadillac Fairview est dirigée de façon indépendante par son président et chef de la direction, Peter Sharpe, pour soutenir l'objectif de placement à long terme du régime. La société compte 1 800 employés. ■

Portefeuille immobilier
(au 31 décembre 2004)



L'IMMOBILIER EN BREF

10,9 G\$

Valeur approximative du portefeuille

12,1 %

Taux de rendement annuel moyen sur quatre ans

100

Nombre de propriétés détenues et gérées

13 %

Pourcentage de l'actif net investi dans l'immobilier

45

Placements immobiliers de plus de 50 M\$

De nouveaux placements gonflent le portefeuille

Réaménagement du Georgian Mall

- 66 M\$ pour l'agrandissement et la remise à neuf du plus grand centre commercial de Simcoe County
- Ajout de 100 000 pi² pour la vente au détail à la fin de l'été 2006

Acquisition de HSBC à Vancouver

- Acquisition le 2 septembre de la tour de bureaux de 23 étages, dont deux réservés au commerce de détail, au cœur de Vancouver
- Ajout aux biens immobiliers détenus à Vancouver, notamment le Pacific Centre et le Waterfront Centre

Aménagement du Maple Leaf Square à Toronto

- Projet comprenant deux tours d'appartements en copropriété, un hôtel, des restaurants, une salle de spectacle de 2 000 places, des bureaux, une station de radiodiffusion et des commerces de détail
- Complexe destiné à des activités sportives et de divertissement

- En collaboration avec Maple Leaf Sports & Entertainment Ltd. (le régime détient 58 % des parts) et Lanterra Developments; fin des travaux en 2009

Construction d'une tour de bureaux à Toronto

- Nouveau complexe de bureaux, aussi important que ceux des grandes banques; début de la construction au centre-ville de Toronto en 2006
- La première tour comptera plus de 30 étages; avec la possibilité d'en ajouter 18 autres
- Fin des travaux prévue en 2009

Grands centres commerciaux en Ontario

Nom	Ville	Part (%)
Cataraqui Town Centre	Kingston	50
Don Mills Shopping Centre	Toronto	100
Erin Mills Town Centre	Mississauga	50
Fairview Mall	Toronto	50
Fairview Park Mall	Kitchener	100
Georgian Mall	Barrie	100
Heritage Place	Owen Sound	50
Hillcrest Mall	Richmond Hill	100
Lime Ridge Mall	Hamilton	100
Markville Shopping Centre	Markham	100
Masonville Place	London	100
Promenade (The)	Toronto	50
Rideau Centre	Ottawa	31
Sherway Gardens	Toronto	100
Toronto Eaton Centre	Toronto	100

10 principaux placements immobiliers

Nom	Ville	pi ² (k)
Chinook Centre	Calgary	1 186
Le Carrefour Laval	Montréal	1 312
Les Promenades St-Bruno	Montréal	1 072
Lime Ridge Mall	Hamilton	815
Markville Shopping Centre	Markham	1 018
Pacific Centre	Vancouver	1 399
Polo Park Mall	Winnipeg	1 209
Sherway Gardens	Toronto	984
Toronto-Dominion Centre	Toronto	4 424
Toronto Eaton Centre	Toronto	3 487

Le RREO met en garde le gouvernement

Le RREO presse le gouvernement fédéral de ne pas mêler les régimes de retraite au problème causé par la conversion d'entreprises en fiducies de revenu.

Les fiducies de revenu sont semblables à des sociétés ouvertes, mais elles distribuent mensuellement la plupart de leurs profits avant impôt aux porteurs de parts. Le gouvernement laisse entendre qu'il essuie des pertes d'impôt à cause des sociétés qui se convertissent en fiducies et que les régimes de retraite aggravent le problème avec leur « exonération d'impôt ».

« Notre message est le suivant : faites une distinction pour les régimes de retraite et les particuliers qui épargnent en vue de la retraite. Les régimes de retraite et les REER ne sont pas exonérés d'impôt, leur impôt est différé. Limiter ou imposer les revenus de placements d'un régime de retraite ne règlera pas le problème et coûtera fort cher aux participants et au gouvernement », soutient Bob Bertram, vice-président directeur, Placements.

La caisse a plus de 2,5 G\$ investis dans des fiducies de revenu, qui ont rapporté l'année passée environ 900 M\$, soit l'équivalent des rentes de 25 000 participants. ■

Brèves sur les placements

Acquisition d'un fabricant de matelas Serta

Voici un placement de tout repos.

Le RREO et la société de placement Ares Management LLC de Los Angeles ont conclu une entente pour faire l'acquisition de National Bedding Co., le principal fabricant de matelas Serta.

« Serta est l'une des marques les plus anciennes et les mieux connues de l'industrie de la literie. C'est l'une des figures de proue du marché nord-américain », indique Jim Leech, vice-président principal de Teachers' Private Capital.

Le régime avait aussi fait équipe avec Ares Management en 2003 pour l'achat de Samsonite. Dernièrement, nos participations dans Shoppers Drug Mart et les Pages jaunes ont aussi été acquises dans le cadre de coentreprises avec des sociétés de placement fermées.

Achat de Doane Pet Food Co.

La caisse a acheté pour 1 G\$ le plus grand fabricant de nourriture pour animaux domestiques de marque maison aux États-Unis.

Établie à Brentwood (Tennessee), Doane sert les principaux détaillants des États-Unis, de l'Europe et du Japon.

« C'est une entreprise remarquable, qui offre un excellent potentiel de croissance, note Jim Leech, vice-président principal de Teachers' Private Capital. Que l'économie aille bien ou mal, notre animal favori aura toujours besoin de manger. »

Doug Cahill, président et chef de la direction de Doane, fait remarquer que le RREO a toujours su investir dans des entreprises solides. « Nous sommes enchantés que la caisse reconnaisse le potentiel et les réalisations considérables de notre entreprise. »

Acquisition de CGAN Insurance

La caisse a acquis CGAN Insurance en octobre. Fondée en 1955, la société concentre ses activités dans l'assurance commerciale et industrielle par l'intermédiaire d'un réseau de courtiers indépendants. Elle a souscrit des assurances pour 221 M\$ de primes brutes en 2004. ■

Vous déménagez?

N'oubliez pas de nous aviser de votre déménagement. Nous avons besoin de votre adresse courante pour vous poster des documents importants tels votre feuillet T4A et l'avis de dépôt direct.

Si vous êtes inscrit à iAccès Web, notre site sécurisé, vous pouvez y changer votre adresse et imprimer un double du feuillet T4A en tout temps. Ouvrez une session sur notre site Web, au www.otpp.com, et cliquez sur le lien qui se trouve à la page d'accueil.

Si vous n'êtes pas inscrit, vous pouvez modifier votre adresse par téléphone, télécopieur, courrier ou courriel (inquiry@otpp.com). Les prochains envois importants auront lieu :

- Fin janvier – Avis de dépôt direct (sur lequel figure l'augmentation de la rente pour 2006);
- Fin février – Feuillet T4A (requis pour votre déclaration de revenus). ■



4 000 enseignantes et enseignants prennent leur retraite

Le déjeuner au champagne en septembre est de plus en plus populaire auprès des enseignants retraités pour souligner leur rentrée hors de l'école. Environ 4 000 enseignants ont déjà pris leur retraite cette année, gonflant les rangs des retraités à plus de 100 000.



Les avantages de *iAccès Web*, notre site sécurisé

Plus de 62 000 participantes et participants connaissent les avantages de *iAccès Web*, notre site sécurisé.

Le site permet aux retraités de :

- Mettre à jour leur adresse et autres renseignements personnels;
- Visionner des présentations audiovisuelles sur des sujets courants liés à la retraite, comme la protection contre l'inflation, le réemploi et la coordination du régime avec le RPC;
- Modifier le montant d'impôt prélevé en surplus sur leur rente;
- Obtenir et imprimer un double du feuillet T4A;

- Consulter l'historique des renseignements sur leur rente;
- Récupérer leur correspondance personnelle à partir d'un centre privé.

Pour vous inscrire à *iAccès Web*, notre site sécurisé, remplissez le formulaire qui se trouve sur notre site Web, au www.otpp.com, ou appelez-nous, au 416 226-2700 ou au 1 800 668-0105. L'inscription se fait en cinq minutes à peine. Vous devez avoir un compte de courriel.

Si vous vous inscrivez d'ici la fin de l'année, vous serez automatiquement inscrit au tirage d'un ordinateur destiné à l'école de votre choix. ■

Vos questions...

Q *Qui est responsable de la capitalisation du régime?*

R Le gouvernement de l'Ontario et la Fédération des enseignantes et des enseignants de l'Ontario (FEO) fixent les taux de cotisations et de prestations. Ils sont aussi coresponsables des excédents et des insuffisances du régime.

Contrairement à ce que pensent de nombreux participants, le RREO ne peut modifier les taux de prestations ni les taux de cotisations. C'est à la FEO et au gouvernement de prendre de telles décisions. (N'oubliez pas que, en vertu de la loi en vigueur, votre rente ne peut être réduite.)

Le RREO a le mandat d'investir l'actif de la caisse, d'administrer le régime et de verser les rentes.

Q *Pouvez-vous expliquer les règles sur l'enseignement à la retraite?*

R Selon les dispositions provisoires en vigueur du 1^{er} septembre 2001 au 31 août 2006, vous pouvez

enseigner jusqu'à 95 jours par année scolaire sans que cela ait des répercussions sur votre rente, peu importe le nombre de jours enseignés auparavant. (L'année scolaire se déroule du 1^{er} septembre au 31 août.)

Après le 31 août 2006, les règles habituelles sur l'enseignement à la retraite s'appliqueront.

Selon les règles habituelles, vous pouvez enseigner jusqu'à 95 jours dans chacune des trois premières années scolaires de réemploi (ces années ne doivent pas nécessairement être consécutives), et jusqu'à 20 jours par année scolaire par la suite. Même si vous enseignez seulement un jour par année pendant les trois premières années, la limite de 20 jours s'applique pour la quatrième année et les années subséquentes.

Définition des trois premières années d'enseignement à la retraite :

- Toute année au cours de laquelle vous avez enseigné comme retraité avant la date d'entrée en vigueur des dispositions provisoires, soit le 1^{er} septembre 2001;
- Sauf toute année au cours de laquelle vous avez enseigné comme retraité pendant la période des dispositions provisoires, soit du 1^{er} septembre 2001 au 31 août 2006.

Pour en savoir plus, consultez la fiche de renseignements, *L'enseignement pendant la retraite*, au www.otpp.com, ou regardez l'émission sur le réemploi sur *iAccès Web TV*. ■

Calendrier de versement des rentes

Votre rente est déposée le dernier jour ouvrable du mois. Le versement à l'étranger prend parfois quelque temps. En cas de changement de compte, avisez-nous au début du mois. Gardez l'ancien compte ouvert jusqu'à ce que votre rente soit déposée dans le nouveau.

Mois	Dépôt
Novembre	Mercredi 30 nov.
Décembre	Vendredi 30 déc.
Janvier	Mardi 31 janv.
Février	Mardi 28 fév.
Mars	Vendredi 31 mars
Avril	Vendredi 28 avril
Mai	Mercredi 31 mai
Juin	Vendredi 30 juin
Juillet	Lundi 31 juillet
Août	Jeudi 31 août
Septembre	Vendredi 29 sept.
Octobre	Mardi 31 oct.
Novembre	Jeudi 30 nov.
Décembre	Vendredi 29 déc.

Info-Retraite

Régime de retraite des enseignantes et des enseignants de l'Ontario

5650, rue Yonge
Toronto (Ontario) M2M 4H5

Service à la clientèle

Téléphone : 416 226-2700 ou 1 800 668-0105

Télécopieur : 416 730-7807 ou 1 800 949-8208

Courriel : inquiry@otpp.com

Site Web : www.otpp.com

Vos commentaires et vos observations sur n'importe quel aspect d'Info-Retraite sont les bienvenus. Veuillez téléphoner à Debra Hanna à ce sujet en composant le 416 730-5351 ou le 1 877 812-7989; vous pouvez aussi lui envoyer un courriel à l'adresse debra_hanna@otpp.com

Le présent bulletin ne confère aucun droit aux avantages du régime. Vos droits et ceux de vos survivants sont régis par le règlement du régime de retraite. Par conséquent, on ne doit pas se fier aux renseignements fournis dans ce bulletin pour régler les cas particuliers.

This newsletter is also available in English.

ISSN 1180-3282



Nouvelle allure pour notre site Web

Faites une pause et jetez un coup d'œil au www.otpp.com : nous l'avons revu et corrigé avec l'aide de participants pour qu'il soit plus facile à utiliser. En plus de lui donner une allure toute nouvelle, nous en avons simplifié la navigation, amélioré les fonctions de recherche et augmenté le contenu. Les renseignements sont présentés, de façon claire et accessible, sur plus de 700 pages. Vous pouvez le consulter pour savoir, notamment :

- Quelles sont les caractéristiques de votre régime;
- Pourquoi le régime affiche une insuffisance de capitalisation;
- Qui siège au conseil d'administration;
- Comment les avoirs du régime sont investis;
- Quel est le rendement de nos placements;
- Comment nous entendons utiliser nos droits de vote par procuration dans les sociétés où nous investissons. ■



Horaire des fêtes

Fermeture des Services à la clientèle :

les 26 et 27 décembre et le 2 janvier

Retourner tout bulletin non distribuable au Canada à :

PM# 40062973

Régime de retraite des enseignantes et des enseignants de l'Ontario
5650, rue Yonge,
Toronto (Ontario) M2M 4H5